

Déclaration commune des partenaires sociaux en Rhône-Alpes : une innovation sociale pour sécuriser l'emploi saisonnier et améliorer la qualité de l'offre touristique.

Depuis plusieurs années, les partenaires sociaux en Rhône-Alpes s'impliquent dans un dialogue social de qualité en partenariat avec le Conseil Régional et Peripl, qui dispose d'une connaissance et d'une expertise reconnue en matière de saisonnalité et de pluriactivité. Leur objectif est de sécuriser le parcours professionnel des saisonniers et d'améliorer leurs conditions de travail et de vie en développant la pluriactivité sur les territoires où la saisonnalité est prégnante.

En effet, dans les secteurs de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et du tourisme, la saisonnalité impose habituellement l'usage du contrat de travail à durée déterminée. Pour les personnes qui souhaitent stabiliser leurs activités sur un territoire, le CDD de saison induit des difficultés d'accès à certaines prestations (logement, prêts bancaires...) et droits sociaux (protection sociale, formation professionnelle...).

Ainsi, pour sécuriser le parcours professionnel de ces saisonniers, améliorer leurs conditions de travail et de vie, faciliter leur accès aux prestations et droits sociaux, les partenaires sociaux signataires ont décidé d'expérimenter un dispositif de sécurisation et de fidélisation en ayant recours aux « Tiers employeurs ». Leur mission sera d'embaucher les saisonniers en CDI pour les mettre à la disposition de deux employeurs, au moins, dont les activités saisonnières sont complémentaires au sein d'un même bassin de vie.

Ces « tiers-employeurs » peuvent être des groupements d'employeurs (GE), des coopératives d'activités et d'entrepreneurs (CAE) ou encore des entreprises de travail en temps partagé (ETTP).

Les partenaires sociaux signataires sont conscients que cette expérimentation nécessite un aménagement du cadre juridique des contrats de travail concernés, notamment au regard de la prise des congés payés pour les saisonniers embauchés en CDI. A ce titre, un comité de pilotage paritaire est mis en place dès à présent ; il permettra aux partenaires sociaux signataires de formuler des recommandations techniques pour faciliter la mise en place de ces expérimentations et d'en tirer les enseignements à l'issue de la saison d'été 2016.

Par cette innovation sociale, les partenaires sociaux signataires souhaitent proposer une nouvelle voie de sécurisation des parcours professionnels des saisonniers et, ainsi, contribuer à l'amélioration de la qualité de l'offre touristique en Rhône Alpes.

Fait à Chambéry, le 20 novembre 2014

Pour la CFDT Rhône-Alpes Le Secrétaire Régional Luc THORAL	Pour Domaines-Skiables de France  
Pour la CFTC Rhône-Alpes Gérard VALY	Pour la FAGIHT Le Président Claude DAUMAS
Pour la CFE-CGC Rhône-Alpes Le Référent Régional Michel DAMBRA	Pour la Fédération Professionnelle des entreprises du Sport (FPS) Brice BLANCARD
Pour FO Rhône-Alpes Daniel JACQUIER	